Numéro 7 - Septembre 2018

NG le NOUVEAU GENEVOIS

DÉPART D'ALEXANDRE DE SENARCLENS DE LA PRÉSIDENCE DU PLR GENÈVE

Une page se tourne

VOTATIONS POPULAIRES

Les positions du PLR

1er AOÛT

Discours de Nathalie Fontanet

GENÈVE

De l'utilité du bouclier fiscal

MAGAZINE DU PLR GENEVOIS

Crédit photo : Pat UNE (une.ch)

AGENDA

Septembre

23 septembre 2018	Votation populaire fédérale et élections complémentaires à Collex-Bossy et Perly-Certoux

Octobre

4 octobre 2018	Assemblée générale extraordinaire et assemblée des délégués à Lancy Détails suivront sur plr-ge.ch
14 octobre 2018	Votations communales à Aire-la-Ville et Anières et élections complémentaires à Céligny et Vernier

Novembre

8 novembre 2018	Assemblée des délégués Détails suivront sur plr-ge.ch
25 novembre 2018	Votation populaire

Décembre

6 décembre 2018	Assemblée des délégués Détails suivront sur plr-ge.ch

SOMMAIRE

P. 3 **ÉDITO** *Merci à vous tous !*

P. 4-5 **INTERVIEW** *Alexandre de Senarclens : «Prendre le temps nécessaire pour écouter et rassembler»*

P. 6-13 **DOSSIER** *Votations populaires*

- La petite reine dans la Constitution ?
- Agriculture : ne basculons pas dans les extrêmes
- Anières veut se rapprocher de la rive droite grâce au lac

P. 14-17 **TEMPS FORT** *Discours du 1er août de Nathalie Fontanet*

P. 18-27 **GENÈVE** *De l'utilité d'un bouclier fiscal*

P. 28-29 **ASSOCIATIONS** *Le PLR Champagne se relance avec un nouveau comité*

… et plus encore ! Bonne lecture !

ÉDITO

Alexandre de Senarclens, président

Merci à vous tous !

Chers amis PLR,

Voilà plus de trois ans que je préside aux destinées du PLR. Il est temps de passer la main. Ce fut pour moi une période intense faite de rencontres passionnantes auprès des militants composant nos 28 associations. Du PLR Champagne au PLR Versoix, du PLR Arve et Lac au PLR Troinex, l'accueil et les discussions furent chaleureuses et constructives avec des personnalités engagées pour leurs communes et pour notre canton. C'est l'occasion pour moi de vous remercier vivement. Un parti vit par ses membres, sans votre enthousiasme et votre travail le PLR ne serait rien. J'ai aussi éprouvé beaucoup de plaisir et de fierté à exercer la fonction de président et à être votre «porte-voix». C'est une mission enthousiasmante que d'être une force de propositions pour le parti et de fédérer nos énergies pour les batailles électorales. En particulier, j'ai eu la chance de mener deux campagnes majeures : les élections fédérales de 2015 et les cantonales de 2018. Avec 3 conseillers nationaux PLR sur 11, et 28 députés sur 100, nous sommes très largement le premier parti du canton. Je remercie encore toutes les personnes qui ont contribué à ces excellents résultats et en particulier mes vice-présidents sur qui j'ai toujours pu compter (interview complète à retrouver en p. 4-5). Je remercie aussi mon secrétariat et ma secrétaire générale pour leur soutien et leur travail de grande qualité.

Le parti est dans une dynamique de victoire, nous devons tous ensemble préparer les échéances à venir, en premier les élections fédérales de 2019 et ensuite les élections municipales de 2020.

Vive Genève et vive le PLR !

RÉDACTION :
Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR *Les Libéraux-Radicaux* Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE :
PLR Genève

ABONNEMENT :
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.-
Abonnement de soutien : Fr. 200.–
Paraît 9 fois par an

RÉDACTRICE EN CHEF :
Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION :
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ :
Contacter la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION :
Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE :
UNE (une.ch)

ALEXANDRE DE SENARCLENS : « PRENDRE LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR ÉCOUTER ET RASSEMBLER »

A la tête du parti depuis mai 2015, Alexandre de Senarclens a décidé de transmettre le flambeau. Son successeur sera élu lors de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 4 octobre. C'est l'occasion de faire un dernier entretien avec ce président qui s'est engagé sans compter pour notre parti.

Par la rédaction

Le Nouveau Genevois : Alexandre de Senarclens, vous démissionnez de la présidence du parti après avoir assumé cette charge pendant plus de trois ans. Pourquoi partez-vous maintenant ?

Alexandre de Senarclens : Car c'est le bon moment pour notre parti. Le PLR va très bien. J'ai eu la chance de pouvoir le représenter pour des élections majeures, comme les fédérales 2015 et les cantonales de cette année. Nous avons eu d'excellents résultats en termes de sièges et de pourcentages. Après trois ans et demi à la tête du parti, je pense qu'il est important qu'une nouvelle personnalité s'engage pour préparer les prochaines échéances importantes. Les élections fédérales auront lieu en automne 2019 et les élections municipales suivront rapidement au printemps 2020. Il convient de venir avec de nouvelles idées et de nouvelles ambitions. La présidence d'un parti doit rester un sprint avec des échéances électorales qui le rythment. Je peux partir serein avec l'impression du devoir accompli. Je me souviens de l'interview du Nouveau Genevois lors de mon entrée en fonction. On me demandait ce que je voulais que l'on retienne de moi à l'issue de mon mandat. J'avais répondu que je voulais que les membres se disent que « j'avais fait le job et que je l'avais bien fait ». J'espère que c'est ce que nos membres diront de moi en lisant ce journal.

L.N.G. : Que retiendrez-vous de ces années de présidence ?

A.d.S. : Plein de choses humainement passionnantes. Être président, c'est gérer un secrétariat, être à l'écoute des membres, être une force de propositions pour le parti et les élus, puis enfin le représenter à l'extérieur, singulièrement auprès des médias. Aucun de ces aspects ne peut être négligé, il faut être sur tous les fronts. Il faut aussi savoir rassembler car notre parti est divers. Divers dans sa sociologie, dans sa représentation sur le territoire genevois, avec parfois des intérêts contradictoires et, surtout, divers dans ses opinions. C'est ce qui fait notre force. J'ai souvent dit lors des réunions d'accueil des nouveaux membres que nous sommes et devons représenter une « grande droite », à savoir accueillir sous la bannière PLR des personnes qui se diront du « centre », du « centre-droit » ou de « droite ». Et finalement, être président, c'est incarner ces différences tout en délivrant un message fort et clair pour l'avenir de notre canton et de la Suisse.

« Après trois ans et demi à la tête du parti, je pense qu'il est important qu'une nouvelle personnalité s'engage pour préparer les prochaines échéances importantes. »

L.N.G. : Cette année a été particulièrement chargée avec les élections cantonales. Êtes-vous satisfait de la campagne et des résultats du parti ?

A.d.S. : Oui, je crois que nous pouvons être fiers de nos résultats. Pour la première fois depuis 1993, notre famille politique a gagné des élections cantonales. Pour la première fois, depuis les années 1960, un parti politique fait plus de 25 % de l'électorat. Nous avons gagné 4 sièges et surtout 3 % de l'électorat, faisant de nous très largement le premier parti du canton. Aussi, la campagne a été belle et dynamique, campagne qui a commencé déjà en 2017 avec les affiches « la Voix des Genevois ». Des thématiques très importantes ont été portées par le PLR, je pense en particulier aux coûts de la santé, au travail des seniors, à la digitalisation de la société et à la réforme de la fonction publique. Mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Cette élection doit être un palier qui nous permette de construire encore pour aller plus loin.

L.N.G. : Quels sont vos projets pour l'avenir ?

A.d.S. : Continuer à m'investir pour le parti et ses valeurs, en particulier comme député. La présidence du parti me laissait moins de temps pour mon mandat de député. Maintenant, je vais pouvoir m'investir à fond. Dans beaucoup de domaines, le canton de Genève est à la croisée des chemins et le rôle des députés va être central pour trouver des majorités et convaincre. Il y a évidemment la grande réforme de l'imposition des entreprises, il y a la caisse de pension de l'État, mais aussi la réforme de l'État dans ses rapports à ses employés ou plus globalement juguler la hausse des charges liée au vieillissement de la population, défi majeur pour les sociétés occidentales.

L.N.G. : Pour finir, un conseil pour votre successeur ?

A.d.S. : Prendre le temps nécessaire pour écouter et rassembler. Un président de parti peut faire beaucoup pour prévenir les crises et les dissensions. Il doit pour cela les identifier, discuter avec les intervenants et définir une stratégie pour que chacun puisse se comprendre et sortir la tête haute. C'est un travail de l'ombre que bien souvent les membres ne remarquent pas, mais qui est essentiel. À ce titre, je remercie vivement mes vice-présidents qui m'ont soutenu tout au long de mon mandat. Ils ont été précieux pour moi. Je souhaite également remercier le secrétariat pour son dévouement et son travail sans faille.

PRÉSIDENCE DU PLR : APPEL À CANDIDATURES

Le PLR Genève ouvre un appel à candidatures pour l'élection d'un-e président-e du PLR. L'élection aura lieu lors de l'Assemblée générale extraordinaire du jeudi 4 octobre 2018.

Tous les membres intéressés peuvent envoyer une lettre de candidature à l'adresse de la Secrétaire générale, Madame Audrey Covo (audrey.covo@plr-ge.ch) jusqu'au 27 septembre 2018 à 12h00. Passé ce délai, le dépôt de candidature est clos. Tous les membres qui auront valablement déposé leur candidature recevront un accusé de réception.

Seuls les membres qui se seront acquittés de leur cotisation 2018 et de leurs autres obligations envers le parti seront présentés.

Documents à transmettre pour la candidature à la présidence du PLR Genève :
- Curriculum vitae
- Extrait du casier judiciaire
- Extrait du registre des poursuites
- Attestation fiscale

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat du parti (022 818 42 42 ou info@plr-ge.ch).

LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 23 SEPTEMBRE EN BREF

Contre-projet à l'initiative vélo : OUI

Les chambres fédérales proposent de traiter les voies cyclables de la même manière que les chemins et sentiers pédestres dans la Constitution. Cela impliquera de donner à la Confédération la compétence d'édicter des principes applicables en la matière, ainsi que de soutenir et coordonner les mesures des cantons visant à l'aménagement et à l'entretien des voies cyclables. Cette proposition est le fruit d'un large consensus et a permis le retrait de l'initiative populaire de Pro Vélo, à laquelle elle servait de contre-projet. Le PLR Genève soutient cette modification constitutionnelle qui améliora l'efficacité des mesures en faveur des vélos. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Hugues Hiltpold, p. 8-9.*

Initiative pour des aliments équitables : NON

Cette initiative des Verts vise à renforcer l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables. A cette fin, elle réclame notamment l'application de normes écologiques et sociales pour les produits d'importation. Cette modification constitutionnelle est incompatible avec les engagements internationaux de la Suisse, son application nécessiterait notamment des systèmes de contrôle onéreux et elle serait contraire aux intérêts des consommateurs. L'Assemblée fédérale a très largement refusé cette initiative, ainsi que la totalité des élus fédéraux PLR. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Benoît Genecand, p. 10-11.*

Initiative pour la souveraineté alimentaire : NON

Une seconde initiative populaire concernant l'agriculture est au menu de la votation populaire. L'initiative « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous » va encore plus loin, puisqu'elle préconise notamment un approvisionnement en denrées alimentaires et aliments pour animaux principalement indigènes, dont la production préserve les ressources naturelles. L'acceptation de ce texte réduirait évidemment la liberté de manœuvre de la Suisse dans le commerce extérieur, mais affaiblirait également la compétitivité et la capacité d'innovation du secteur agroalimentaire de notre pays. Pour ces raisons, cette initiative a été rejetée par une large majorité de l'Assemblée fédérale, dont la totalité des parlementaires PLR. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Benoît Genecand, p. 10-11.*

LES VOTATIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE EN BREF

Aire-La-Ville – Crédits pour un espace de vie enfantine : OUI

Le Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville a accepté le 26 février dernier l'ouverture d'un crédit de 4'150'000 CHF destiné à la construction d'un espace de vie enfantine dans la commune, ainsi qu'un second crédit de 150'000 CHF pour l'acquisition du mobilier pour ledit espace. Le projet prévoit d'accueillir trente enfants dès 2020. Ces places seront attribuées en priorité aux enfants d'Aire-la-Ville, qui n'a actuellement aucune crèche sur son territoire, et le reste des places disponibles sera loué à d'autres municipalités de la Champagne. Le PLR Champagne soutient ce projet, qui répond à un réel besoin de la population.

Anières - Crédit pour l'ouverture d'une ligne lacustre entre Anières et Versoix : OUI

La commune d'Anières souhaite tester durant deux ans la mise en place d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix. Trois départs le matin et trois retours en fin de journée serait ainsi proposés durant la semaine. La traversée de 3,8 km durerait 13 minutes, ce qui est une excellente alternative aux embouteillages de la route d'Hermance. Le Conseil municipal a voté le 20 février 2018 un crédit de 285'000 CHF dans ce but. Le PLR Anières a joué un rôle majeur dans ce projet novateur et recommande d'accepter ce crédit. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Pierre Lingjaerde, p. 12-13.*

Election de la Cour des comptes ?

Le premier tour de l'élection de la Cour des comptes était initialement prévu le 23 septembre 2018. Toutefois, une seule liste a été déposée, ainsi l'élection est tacite et le scrutin a été annulé.

Comme il y a six ans, le PLR Genève a décidé de présenter une liste commune avec le PDC, le PS et les Verts, afin de proposer aux électeurs le meilleur ticket possible en termes de compétence pour l'organe de contrôle des institutions publiques, et cela au-delà des clivages partisans. Une stratégie payante, puisqu'aucune autre liste n'a été déposée dans les délais. Nous nous réjouissons ainsi de l'élection de nos deux candidates sortantes, Isabelle Terrier et Myriam Nicolazzi.

Isabelle Terrier siègera comme magistrate titulaire avec François Paychère (PS) et Sophie Forster Carbonnier (Verts). Myriam Nicolazzi siègera elle avec les suppléants, Dominik Spiess (PDC) et Frédéric Varone (PS).

LA PETITE REINE DANS LA CONSTITUTION ?

Le contre-projet à l'initiative Pro-Vélo est le premier objet de la votation du 23 septembre prochain. Hugues Hiltpold, conseiller national, retrace la genèse de ce consensus et souligne les vertus de cette modification constitutionnelle.

Par Hugues Hiltpold

La petite reine va-t-elle faire son entrée dans la Constitution le 23 septembre prochain ? Cela se pourrait bien compte tenu des forces politiques qui l'ont soutenue aux Chambres fédérales.

Un large soutien parlementaire

L'initiative populaire « pour la promotion des voies cyclables et chemins et sentiers pédestres », issue des rangs des cyclistes, vise à compléter l'actuel article 88 de la Constitution suisse sur les chemins et sentiers pédestres par des dispositions sur les voies cyclables.

Dans son message, le Conseil fédéral a admis qu'un engagement de la Confédération dans le domaine des voies cyclables était judicieux. Toutefois, il a également rappelé que ce domaine était de compétence cantonale et qu'il n'y avait pas lieu de modifier les prérogatives de chacun (Confédération, cantons et communes) en la matière. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral, qui a été suivi par les Chambres fédérales, a proposé de refuser l'initiative, tout en lui opposant un contre-projet direct, de rang constitutionnel.

Ce contre-projet accorde une nouvelle compétence à la Confédération dans le domaine des voies cyclables, de façon identique à ses compétences actuelles dans le domaine des chemins et sentiers pédestres. La Confédération devra en rester à fixer des principes et à des taches subsidiaires en matière d'aide à l'exécution, de coordination et d'information.

« L'inscription des réseaux de voies cyclables dans la Constitution sera un succès comme cela a été le cas pour les chemins et sentiers de randonnée pédestre : le sport et le tourisme en profiteront ! »

Ce contre-projet a été largement soutenu par le Conseil national et le Conseil des États en mars dernier, ce qui a eu pour effet que les initiants ont retiré l'initiative dans la foulée. C'est la raison pour laquelle le peuple suisse ne devra voter que sur le contre-projet proposé par les Chambres fédérales.

Ce contre-projet est mesuré, respecte les rôles de chacun et implique la Confédération que de manière subsidiaire. Il faut donc accepter ce compromis issu d'un large consensus, comme l'ont fait tous les groupes parlementaires aux Chambres fédérales, excepté le parti agrarien, pour plusieurs raisons.

De multiples avantages

Tout d'abord, cette modification constitutionnelle permettra à la Confédération de soutenir les cantons, les villes et les communes dans la planification des réseaux de voies cyclables. Ce soutien garantira des infrastructures de meilleure qualité, moins coûteuses et mieux reliées aux autres réseaux de transports.

« On peut donc aborder le sprint final avec sérénité et voter OUI le 23 septembre prochain. A l'arrivée, ce sera le Peuple suisse qui sera le grand vainqueur ! »

Ce contre-projet constitue également une adaptation rationnelle, qui est garante de plus de sécurité et de davantage d'espaces pour tous les usagers de la route. Cette adaptation renforcera et améliorera la cohabitation de la voiture, des transports publics, de la marche et du vélo, tant pour les loisirs et que pour la mobilité quotidienne.

L'inscription des réseaux de voies cyclables dans la Constitution sera un succès comme cela a été le cas pour les chemins et sentiers de randonnée pédestre : le sport et le tourisme en profiteront ! On peut donc aborder le sprint final avec sérénité et voter OUI le 23 septembre prochain. A l'arrivée, ce sera le Peuple suisse qui sera le grand vainqueur !

AGRICULTURE : NE BASCULONS PAS DANS LES EXTRÊMES

Deux initiatives populaires portant sur l'agriculture sont au menu de la votation populaire du 23 septembre prochain. Benoit Genecand, conseiller national, souligne les défauts de ces textes et nous rappelle le contenu de l'article constitutionnel accepté il y a exactement un an sur le même sujet.

Par Benoit Genecand

Deux initiatives complexes

Nous allons de nouveau parler agriculture ! Et plutôt deux fois qu'une : « pour la souveraineté alimentaire, l'agriculture nous concerne tous » et « pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » sont les deux textes au menu.

L'initiative pour des aliments équitables demande à la Confédération de renforcer l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement. Les produits importés devant répondre aux mêmes exigences. Des conditions de travail équitables seront favorisées dans l'agriculture. Une réduction des incidences négatives dues au transport est également visée. Enfin, cette initiative propose de lutter contre le gaspillage alimentaire.

« Ainsi, de manière bien suisse, on peut dire que l'on en fait déjà pas mal et que le mieux serait ici l'ennemi du bien. »

Le second texte, l'initiative pour la souveraineté alimentaire, veut une agriculture paysanne indigène rémunératrice et diversifiée fournissant des denrées alimentaires saines et un approvisionnement indigène prépondérant. Les emplois dans l'agriculture doivent être augmentés et les surfaces cultivables protégées. L'accès libre aux semences est visé, alors que les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont proscrits. La création d'organisation paysannes est soutenue. Un prix équitable pour chaque filière doit être atteint sur le marché des biens agricoles, notamment en renforçant les échanges commerciaux directs entre paysans et consommateurs. Les conditions de travail des salariés agricoles seront harmonisées au niveau national. Les droits de douane et la régulation des importations seront renforcés.

Un sujet déjà traité

Ces textes complexes contiennent, on le voit, beaucoup d'idées et couvrent de nombreux domaines. Ils se recoupent en partie. Parmi les idées développées, l'une ou l'autre peut paraître pertinente ou progressiste. Pourtant, tant le Conseil fédéral que le Parlement conseillent de dire NON aux deux initiatives, tout comme l'assemblée des délégués du PLR Genève.

Comment expliquer cette large opposition ? Principalement parce que nous avons déjà voté sur ces questions en septembre 2017. La population a alors accepté l'ajout à notre Constitution d'un article 104a (voir encadré). En outre, la loi sur l'agriculture prévoit déjà à son article 2 que : « La Confédération tient compte dans le respect des principes de souveraineté alimentaires, des besoins des consommateurs en produits du pays diversifiés, durables et de haute qualité. » Ainsi, de manière bien suisse, on peut dire que l'on en fait déjà pas mal et que le mieux serait ici l'ennemi du bien.

De fausses bonnes idées

Étudions tout de même quelques questions particulières pour voir où le bât blesse.

Concernant les OGM, notre Parlement fédéral y est viscéralement opposé. Le moratoire les concernant vient d'être prolongé jusqu'en 2021. Cette interdiction, qu'elle soit constitutionnelle ou législative, butera toutefois tôt ou tard contre une réalité scientifique : « l'émergence de nouvelles technologies de sélection rendra l'interprétation et l'application de la loi plus difficile, étant donné que, parfois, ces végétaux ne peuvent pas être différenciés de plantes obtenues de manière traditionnelle » (message du CF sur l'initiative souveraineté alimentaire).

A propos du renforcement de protection douanière, le coût annuel du système de soutien et de protection de l'agriculture suisse est de 7,2 milliards de francs (3,5 Mrd de paiements directs et 3,7 Mrd de barrières tarifaires). Notre agriculture est la mieux protégée au monde. Alors faut-il en faire encore plus ? Et ne risque-t-on pas de favoriser le tourisme d'achat, de diminuer la productivité et la prospérité de notre économie, ou encore d'amoindrir le pouvoir d'achat de la classe moyenne ? Pas vraiment une bonne idée.

« L'agriculture suisse, ce sont 51'620 exploitations et plus de 150'000 emplois : ce secteur stratégique mérite une grande attention politique. Il ne doit cependant pas devenir un terrain de jeux idéologiques. »

Concernant l'augmentation du nombre d'emplois dans l'agriculture, cette exigence est contraire à l'article 27 de la Constitution sur la liberté économique. En outre, la diminution du nombre d'emplois dans l'agriculture suit l'augmentation de la productivité. Il est ainsi difficile d'imaginer augmenter le nombre de personnes employées et également les revenus des paysans, sauf à massivement accroître l'intervention étatique !

La liberté de multiplier les semences suppose le non-respect des droits de propriété intellectuelle. De même, l'uniformisation et l'harmonisation des salaires au niveau national est contraire au système fédéral suisse et au principe de subsidiarité défini à l'article 5 de la Constitution, qui prévoient que la réglementation des conditions et des horaires de travail soit définie au niveau cantonal. De plus, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit que la comparaison des produits locaux et importés ne porte que sur la qualité du produit. Le contrôle du mode de production n'est ainsi pas admis et présente de toute manière des défis logistiques et pratiques considérables.

L'agriculture suisse, ce sont 51'620 exploitations et plus de 150'000 emplois : ce secteur stratégique mérite une grande attention politique. Il ne doit cependant pas devenir un terrain de jeux idéologiques. Pour ces raisons, le PLR Genève vous encourage à dire non à ces deux initiatives.

MAISON V. GUIMET FILS S.A.
ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE
Fondée en 1873 — Urgences 24 h. sur 24
Canalisations – Travaux publics
Transports de matières dangereuses
Nettoyage de colonnes de chute
Contrôle des canalisations par T.V.
Rue du Buis 12 – 1202 Genève – Téléphone 022 906 05 60 – Fax 022 906 05 66

RÉGIE TOURNIER
tournier.ch
Location – Vente
Toutes opérations immobilières
Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève
T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

Article 104 de la Constitution fédérale (accepté en votation populaire en septembre 2017) :
En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée des conditions pour :
a) la préservation des bases de production agricole notamment des terres agricoles
b) une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente
c) une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché
d) des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire
e) une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

ANIÈRES VEUT SE RAPPROCHER DE LA RIVE DROITE GRÂCE AU LAC

Le 14 octobre 2018, la commune d'Anières se prononcera en votation populaire sur un projet de navette lacustre la reliant à Versoix. Pierre Lingjaerde, chef de groupe PLR au Conseil municipal et président de l'association PLR Arve et Lac, nous présente les mérites de ce projet.

Par Pierre Lingjaerde

Une alternative aux embouteillages

Anières - Versoix : 21 km par la route pour une durée d'une vingtaine de minutes… un dimanche vers 22h en plein été, mais probablement plus d'une heure trente vers 17 h en semaine. Pour les Aniérois, la rive droite si proche semble alors bien lointaine !

Pour rapprocher les deux côtes, la commune d'Anières mise sur une navette lacustre à titre d'essai pour deux ans. Une traversée de 3,8 km en 13 minutes avec trois départs le matin et trois arrivées en fin de journée aux heures de pointe du lundi au vendredi. Pour les futurs pendulaires du lac, plus d'énervement au volant mais de l'émerveillement sur le pont. Chaque passager aura un petit quart d'heure à lui, des minutes de contemplation, un moment pour redécouvrir un paysage de carte postale. Difficile de mieux commencer sa journée de travail !

Un projet moderne pour une commune dynamique

Genève n'utilise pas son petit lac pour du transport pendulaire. Alors que des ferries et autres bateaux traversent de nombreux lacs de Suisse, chez nous rien. Anières fait donc figure de précurseur en voulant lancer un service de navettes lacustres entre les deux rives. La commune accompagne ainsi le changement de comportement en défendant une mobilité alternative qui coïncide parfaitement avec l'époque et l'évolution des besoins. Dans le même temps, en construisant des ponts nautiques avec Versoix et toute la rive droite, Anières rayonne au-delà de ses frontières. Elle se démarque et se positionne comme une région dynamique et innovante.

« Une traversée de 3,8 km en 13 minutes avec trois départs le matin et trois arrivées en fin de journée aux heures de pointe du lundi au vendredi. »

Pourtant ce rayonnement dérange. Certains refusent que leur commune avance, qu'elle fasse œuvre de pionnière. Ils ne poursuivent qu'un rêve : que rien ne bouge, ou ailleurs ! Un comité a lancé un référendum contre la délibération du Conseil municipal, pourtant soutenue par onze membres contre deux et deux abstentions, approuvant l'ouverture d'un crédit de 285'000 CHF. Selon eux, Anières ne devrait pas être seule à payer pour cette navette. Or, dans toute entreprise, il faut des forces qui se lancent avant d'être rejointes par d'autres soutiens.

Des partenariats crédibles

La CGN et les TPG (UNIRESO) ont prévu de devenir partenaires pour une période de deux ans des navettes lacustres. Le coût d'exploitation pour Anières s'élèvera à 250'000 CHF par an, mais d'importantes sociétés installées sur la rive droite ont déjà montré un intérêt à participer à ce nouveau moyen de déplacement pour leurs collaborateurs.

La navette lacustre ne va d'ailleurs pas induire de trafic supplémentaire dans la commune. En effet, dans le cadre du nouveau plan directeur communal, un rapport d'expert a répété qu'aucune hausse de la circulation n'était à craindre. Les futurs usagers seront incités à rejoindre le débarcadère en transport public depuis les P+R, même si environ 30 places de stationnement seraient mises à disposition des utilisateurs à Anières.

« D'importantes sociétés installées sur la rive droite ont déjà montré un intérêt à participer à ce nouveau moyen de déplacement pour leurs collaborateurs. »

Lors de la votation communale du 14 octobre, les Aniérois n'auront pas à se prononcer que sur un crédit, mais sur le futur qu'ils souhaitent pour leur commune. Ils se positionneront sur une offre de mobilité alternative pour tous les publics, des plus jeunes aux personnes âgées. Alors bien sûr, ils peuvent privilégier le *statu quo*, une route d'Hermance toujours plus embouteillée et continuer à pester sans réagir. Ils ont aussi la possibilité de faire partie de l'aventure, d'oser le changement avec un projet novateur. C'est en essayant qu'on réussit !

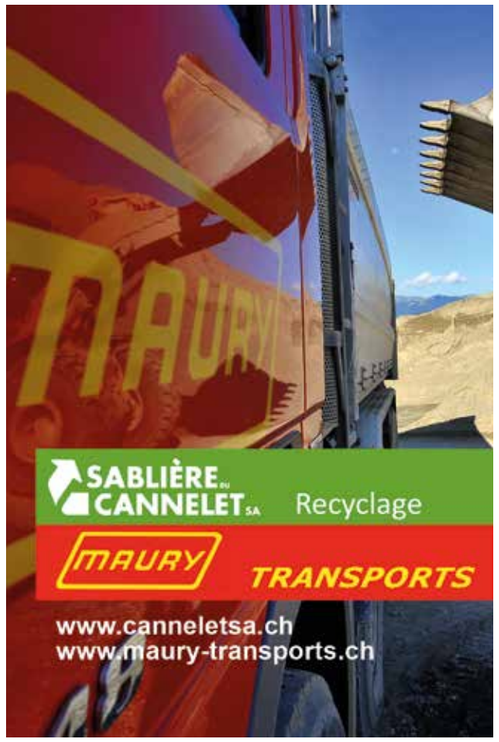

Crédits : M.-C. Messerli

DISCOURS DU 1er AOÛT DE NATHALIE FONTANET

A l'occasion de notre fête nationale, Nathalie Fontanet, conseillère d'État, a été l'invitée d'honneur de la commune d'Anières. Nous avons le plaisir de vous faire partager son discours.

Par Nathalie Fontanet

Chers Amis,

C'est un grand plaisir pour moi de me trouver dans votre commune en ce jour de fête nationale. Anières incarne à merveille la Suisse dont nous commémorons aujourd'hui le 727e anniversaire. Comme la Suisse, votre commune est belle, elle est prospère et elle est accueillante.

Oui, la Suisse est belle. Sinon pourquoi existerait-il une « Petite Suisse » au Luxembourg, une « Suisse normande » en France, une « Suisse cachoube » en Pologne et tant d'autres Suisses à travers le monde. Votre commune illustre bien la beauté de notre pays, avec ses coteaux, ses vignes, ses prés, son accès au lac et ses domaines si bien entretenus.

Oui, la Suisse est prospère, et Anières n'est pas en reste. Elle a d'ailleurs beaucoup fait parler d'elle ces dernières années au sujet de ce que la presse a appelé un pactole fiscal de 120 millions de francs. Anières est devenue la commune genevoise qui verse par habitant le plus d'argent aux autres communes dans le cadre de la péréquation intercommunale, l'un de ces mécanismes de solidarité qui sont une force de notre pays. C'est sans aucun doute également lié à l'excellente gestion de votre maire M. Antoine Barde. En tant que cheffe des finances genevoises, je me réjouis de cette solidarité.

Oui, la Suisse est accueillante et votre commune en témoigne de façon exemplaire. Vous avez sur votre sol un bâtiment de l'Hospice général qui héberge 240 personnes d'origines très diverses. L'école primaire d'Anières a reçu durant l'année écoulée 73 enfants migrants. Alors que la question des migrations enflamme une grande partie de la planète, votre commune a sur son territoire 10 % de migrants et cela se passe bien. Le canton de Genève compte 40 % d'étrangers parmi ses habitants et cela se passe bien. Nous pouvons être fiers de cette capacité à réunir des hommes, des femmes et des enfants d'horizons si divers.

Cela ne s'est pas fait en un jour. Longtemps la Suisse n'était ni prospère ni particulièrement accueillante. Anières en est un exemple. Dans les premières décennies du XIXe siècle, quand votre commune n'en formait qu'une avec Corsier, elle avait régulièrement d'importants déficits, ce qui l'amenait à prélever des impôts extraordinaires. À cette époque, sa population diminuait. La Suisse était alors une terre d'émigration. De nombreux habitants partaient tenter leur chance ailleurs en Europe, voire en Amérique.

La Suisse était pauvre, mais elle était dotée d'une forte identité. Ses ressortissants étaient attachés à leur patrie. « Il faut un pays, ne serait-ce que pour le plaisir de le quitter », a écrit le Piémontais Cesare Pavese avant de préciser sa pensée ainsi : « Un pays, ça veut dire ne pas être seul et savoir que chez les gens, dans les plantes, dans la terre il reste quelque chose de vous qui vous attend patiemment. »

C'est bien cela, une patrie : des personnes qui vous sont chères, une terre qui vous colle aux chaussures. Ce n'est pas un hasard si de nombreux émigrants suisses sont revenus au pays. Ils ont d'ailleurs beaucoup contribué au développement de la Suisse.

Pour sortir de la pauvreté, les Suisses ont eu de l'audace. Ils ont pris des risques. Ils ont créé des entreprises qui font aujourd'hui encore notre renommée et notre fierté, parfois avec des partenaires étrangers. Ils ont su se projeter dans l'avenir.

Comme notre prospérité, notre démocratie s'est construite pas à pas. Durant des siècles, la majorité de la population était privée de tout droit démocratique. Notamment les femmes, qui ont obtenu le droit de vote au niveau genevois en 1960 et onze ans plus tard au niveau fédéral.

Ainsi, je ne suis que la septième femme à siéger au gouvernement genevois. Eh oui, il n'y a eu pour l'instant que sept conseillères d'État à Genève, la première en 1993 était Mme Martine Brunschwig Graf. De même, il n'y a eu que sept conseillères fédérales à Berne. La Suisse a mis du temps à accorder leur place aux femmes. Parmi les rares femmes connues de notre histoire, plusieurs se sont justement distinguées par leurs combats féministes, comme Emma Kammacher et

Emilie Gourd. D'autres sont devenues célèbres grâce à leur tempérament d'aventurières, comme Ella Maillard. Cette infatigable voyageuse se préoccupait elle aussi d'intégration, du vivre ensemble, tout en soulignant sa foi en l'individu : « Où s'intégrer, c'est toujours le même problème », s'interrogeait-elle, avant de souligner que « chacun d'entre nous doit apporter sa propre réponse ».

À présent, les femmes suisses n'ont plus besoin d'être militantes ou aventurières pour exister. Mais si elles ont les mêmes droits que les hommes, elles ne sont pas toujours leurs égales, notamment dans le monde du travail. Favoriser l'égalité est la mission d'une entité que je suis heureuse de compter dans mon département, le Bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques. L'égalité n'est pas un vain mot. Comme la diversité, c'est une clé du succès de la Suisse, de nos cantons, de nos communes. L'égalité et la diversité assurent des équilibres favorables à tous.

Il est désormais acquis qu'il est profitable de réunir dans un gouvernement des femmes et des hommes. Il est tout aussi évident qu'il est souhaitable d'y réunir des personnes d'âges différents, d'origines différentes et de métiers différents.

Cette diversité existe au Conseil d'État genevois. Elle nous enrichit et n'entrave pas l'affirmation d'une volonté commune.

Mesdames et Messieurs, c'est un des mérites de notre fête nationale que de rappeler le passé. Le Conseil d'État genevois entré en fonction il y a deux mois est pleinement conscient de l'importance de ce passé. Le discours de Saint-Pierre prononcé par notre président le 31 mai dernier a insisté sur l'héritage commun de Genève : des institutions culturelles renommées, une dimension internationale exceptionnelle, un système de formation enviable, des infrastructures en pleine modernisation. Cet héritage, avons-nous clairement souligné, nous devons le faire fructifier et l'adapter au temps d'aujourd'hui avant de le transmettre à nos successeurs.

Pour cela, nous devons relever de véritables défis, mais ce sont aussi de belles opportunités. C'est le cas de la réforme de la fiscalité des entreprises. Le droit international nous impose de taxer toutes les entreprises de la même façon. Certaines verront leur taux d'imposition augmenter. D'autres, la majorité, verront leur taux baisser et paieront moins d'impôts. Cette réforme s'opère dans une vision à long terme où, j'en suis convaincue, le coup de fouet donné à l'économie compensera rapidement le manque à gagner initial. Cette réforme permettra de maintenir et de stimuler l'emploi. Elle favorisera l'attractivité fiscale de notre canton. Il s'agit d'une réforme essentielle pour les Genevois.

Un autre défi concerne la mobilité. Le sujet vous intéresse certainement, à Anières, vous qui allez voter cet automne sur une navette lacustre. En matière de transport, un changement fondamental va se produire l'an prochain avec l'inauguration du Léman Express qui nous dotera d'un véritable réseau ferroviaire régional.

Deux trains par heure circuleront entre Thonon et Genève ce qui ne manquera pas d'avoir de l'effet sur la route de Thonon et, je l'espère, de soulager votre commune. De plus, l'offre de transports publics va augmenter considérablement grâce à des lignes de rabattement, des parkings proches des gares ou encore des aménagements pour la mobilité douce.

La Suisse est une collectivité qui s'est construite sur la diversité des cultures, des langues, des religions. Non sans peine bien sûr, mais cela lui a appris à affronter les divergences avec des instruments de redistribution, de médiation et de démocratie directe. Une des forces de notre pays a été de savoir réunir des personnes diverses pour qu'elles bâtissent ensemble notre démocratie et notre prospérité. Cette force s'est manifestée dès la collaboration qui a commencé entre trois petits cantons, un certain jour du début d'août 1291.

Je suis décidée à avancer sous le signe du dialogue, de la solidarité et du respect des différences qui fondent notre pays. Je sais que la défense de l'intérêt général passe par la coopération, le travail et la bienveillance, autant de valeurs que l'on ressent fortement ici, ce soir. Je suis heureuse de partager ce moment avec vous et vous souhaite à tous une très belle fête du 1er août.

Vive Anières,
Vive Genève,
Vive la Suisse !

DE L'UTILITÉ D'UN BOUCLIER FISCAL

Pas moins de 10 projets de loi socialistes visant le bouclier fiscal sont actuellement en suspens devant la commission fiscale du Grand Conseil. Yvan Zweifel, député et membre de cette commission, fait le point sur cet instrument de politique fiscale introduit en 2009 dans notre canton.

Par Yvan Zweifel

Une protection nécessaire

Selon le dictionnaire, un bouclier est un moyen de protection. Concernant le bouclier fiscal, il est dès lors intéressant de se demander contre quoi celui-ci protégerait tel ou tel contribuable, et donc si ce bouclier est vraiment utile, à la fois pour les personnes physiques qui en profiteraient, mais aussi pour l'État en matière de rentrées fiscales et donc de moyens nécessaires pour offrir des prestations non pas quantitatives, mais qualitatives à la population.

Le bouclier fiscal existe en Suisse, comme par exemple en France, pour éviter qu'un contribuable ne doive puiser dans sa fortune personnelle pour payer ses impôts. Autrement dit qu'il soit sujet à un impôt confiscatoire, incompatible avec le respect de la propriété privée selon la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Disons-le tout de go, si l'impôt sur la fortune n'existait pas, le bouclier fiscal ne servirait à rien. En effet, un contribuable genevois qui ne possède pas de fortune nette imposable ne sera taxé que sur son revenu et le taux maximum avoisine les 45 %. Dans ce cas de figure, même si payer 45 % d'impôts reste très élevé, ce n'est en rien confiscatoire et s'applique qu'à des personnes qui gagnent parfaitement leur vie. En revanche, le contribuable qui, en sus de ses revenus du travail, possède une certaine fortune se voit imposé sur celle-ci, ainsi que sur le rendement de sa fortune. Un Genevois qui possèderait une fortune d'un certain montant, par exemple acquise par héritage, et qui ne disposerait que de faibles revenus, par exemple une rente AVS éventuellement complétée d'une rente LPP, peut tout à fait se retrouver avec un impôt à payer supérieur à ses revenus, donc avec un taux supérieur à 100 %. Ce cas est de moins en moins rare et est manifestement confiscatoire.

Un impôt sur la fortune injuste et excessif

De nombreux pays ont connu un impôt sur la fortune et l'ont supprimé depuis : le Japon en 1950, l'Italie en 1992, l'Autriche en 1994, l'Irlande en 1997, le Danemark en 1997, l'Allemagne en 1997, le Luxembourg en 2006, la Finlande en 2006, la Suède en 2007, etc. Même la France, cet enfer fiscal par définition, a modifié son fameux ISF en 2017, qui ne se limite désormais plus qu'à la fortune immobilière.

Pour rappel, la fortune provient généralement de revenus accumulés, qui ont donc déjà été taxés. Comment dès lors justifier encore ce type d'impôt ? Et que dire de l'impôt sur la fortune qui touche l'outil de travail et qui décourage certains entrepreneurs de PME de réinvestir leurs bénéfices ? Même la France n'a jamais imposé l'outil de travail dans le cadre de son impôt sur la fortune. Ce n'est malheureusement pas le cas en Suisse.

« Il s'agit ici de rappeler que si un bouclier fiscal a été mis en place en 2009, d'ailleurs avec le soutien en votation populaire de 70,1 % du peuple, c'est justement pour protéger la population d'une imposition confiscatoire. »

Et quand bien même on accepterait le principe d'un tel impôt, il convient aussi de le juger à l'aune de son taux d'imposition. Ainsi, le taux maximum de l'impôt sur la fortune est de 0,13 % à Nidwald, de 0,17 % à Schwytz, de 0,65 % à Zurich, de 0,72 % dans le canton de Vaud et de 0,46 % en moyenne suisse. Personne ne sera malheureusement étonné de savoir que le taux maximum le plus élevé du pays se trouve à Genève avec 1 %.

Un ingrédient de la prospérité genevoise

Mais le but de cet article ne consiste pas en un plaidoyer pour la suppression de l'impôt sur la fortune, qui serait du ressort de la Confédération. Il s'agit ici de rappeler que si un bouclier fiscal a été mis en place en 2009, d'ailleurs avec le soutien en votation populaire de 70,1 % du peuple, c'est justement pour protéger la population d'une imposition confiscatoire.

Il ne s'agit toutefois pas de ne protéger que la population de la voracité fiscale de l'État. Il s'agit aussi de préserver les

recettes de l'État et donc les prestations que celui-ci offre à sa population. En effet, ne pas taxer de manière exagérée nos contribuables les plus aisés, c'est aussi garantir qu'ils restent ici, qu'ils investissent chez nous et que d'autres riches personnes physiques s'installent en Suisse et à Genève, ce qui remplira d'autant les caisses publiques cantonales. On me dira que je répète ici des poncifs libéraux forts connus de tous. Je me bornerai donc à rappeler les éléments chiffrés et incontestables suivants. À Genève, l'impôt sur la fortune a rapporté 710 millions en 2016, soit 11 % des revenus fiscaux de cette année-là. Sur ces 710 millions, seuls 1,1 % des contribuables, soit 3149 personnes, ont payé 70,2 % de l'impôt sur la fortune. Il faut encore souligner que 3050 personnes étaient au bénéfice du bouclier fiscal en 2016 et que cela représente pour eux une économie de 170 millions.

Des attaques socialistes

Le parti socialiste a déposé, dans le cadre de la campagne électorale 2018, une série de projets de loi qui visent tous à supprimer, à geler ou à diminuer le bouclier fiscal. L'argument est simple : alors que les finances cantonales vont mal, supprimons le bouclier fiscal et récupérons ces 170 millions. C'est évidemment faire fi de la volatilité de ces contribuables et surtout prendre le risque de les voir partir. Dans cette éventualité, il ne s'agirait pas de récupérer 170 millions, mais de perdre 710 millions ou du moins une portion importante de ceux-ci. Et c'est sans compter l'impôt sur le revenu généré directement ou indirectement par ces personnes, qui s'envolerait lui aussi vers d'autres cieux fiscalement plus cléments.

« Cette politique-casino du parti socialiste s'apparente à vouloir entrer dans une pièce sombre où des bonbonnes de gaz auraient été ouvertes et y craquer une allumette pour y voir clair. »

Les esprits chagrins, nombreux à gauche de l'échiquier politique, répondront que ce n'est pas parce que ces contribuables les plus riches voient leur imposition fortement augmenter et parfois être taxés à 70 %, 80 %, 90 %, voire plus de 100 %, qu'ils partiront. Après tout, Genève est tellement belle, son lac si paisible et ses montagnes si rafraichissantes en période de canicule, y compris fiscale…

Là où je leur donne raison, c'est qu'effectivement, on ne peut pas exactement savoir, même si on le devine aisément, ce que feraient ces contribuables les plus aisés en cas de suppression de cette protection fiscale. Personne n'a de boule de cristal pour prédire l'avenir. Ce qu'on peut en revanche dire, c'est que cette politique-casino du parti socialiste s'apparente à vouloir entrer dans une pièce sombre où des bonbonnes de gaz auraient été ouvertes et y craquer une allumette pour y voir clair. Rien ne dit, en effet, que cela provoquerait nécessairement une explosion. Ce qui, *a contrario*, est certain, c'est qu'en cas d'explosion, il ne resterait plus grand-chose ni de la pièce, ni de celui qui a voulu y voir quelque chose. En matière de fiscalité, c'est fondamentalement pareil !

GROUPE SPG-RYTZ

Un conseil immobilier global

Un réseau de compétences

GROUPE SPG-RYTZ

spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA
Case postale 6255 – 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00

RYTZ & CIE SA | NYON
Case postale 1360 – 1260 Nyon
T +41 (0)58 810 36 00

RYTZ & CIE SA | LAUSANNE
Case postale 1256 – 1001 Lausanne
T +41 (0)58 810 35 00

ÉLECTIONS FÉDÉRALES : APPEL À CANDIDATURES

Le 20 octobre 2019 auront lieu les élections fédérales. Les candidats PLR seront désignés lors de l'assemblée des délégués le 8 novembre prochain.

Le PLR Genève ouvre deux appels à candidatures, pour l'élection au Conseil national et au Conseil des États. Tous les membres intéressé-e-s peuvent envoyer une lettre de candidature à l'adresse de la Secrétaire générale, Madame Audrey Covo (audrey.covo@plr-ge.ch) jusqu'au 1er novembre 2019 à 12h00.

Passé ce délai, le dépôt de candidature est clos. Tous les membres qui auront valablement déposé leur candidature recevront un accusé de réception.

Seuls les membres qui se seront acquittés de leur cotisation 2018 et de leurs autres obligations envers le parti seront présentés.

Documents à transmettre pour la candidature aux élections fédérales :

- Curriculum vitae
- Extrait du casier judiciaire
- Extrait du registre des poursuites
- Attestation fiscale

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat du parti (022 818 42 42 ou info@plr-ge.ch).

PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL

Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.

Focus sur…

… le projet de loi «L'instruction publique doit relever du département de l'instruction publique!» (PL 12374) initié par les députés PLR Céline Zuber-Roy et Jean Romain. À la suite des élections cantonales, la nouvelle répartition des différents départements du Conseil d'État a fait grand bruit. En effet, ce qu'était le département de l'instruction publique (DIP) est devenu le département de la formation et de la jeunesse (DFJ). Pour le PLR, ce changement n'était pas anodin. L'instruction publique fait partie de notre héritage; elle se distingue de la sphère familiale et privée où se déroule l'éducation. En effet, dans la sphère publique se déroule précisément l'instruction. Grâce à ce projet de loi ajouté en urgence lors de la dernière session du Grand Conseil avec le soutien d'une large majorité du parlement, le Conseil d'État a décidé que le département de la formation et de la jeunesse (DFJ) s'appellerait désormais «département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)», ceci dans le but de rappeler l'esprit de l'école républicaine, obligatoire et laïque.

• PL 12290: «Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires»

En bref: ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne péjore pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

• PL 12075: «Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher»

En bref: ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

• PL 11735: «Pour accélérer la construction de logements»

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462: «Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement»

En bref: le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400: «Pour favoriser la réalisation de logements»

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175: «Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève!)»

En bref: construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325: «Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité»

En bref: il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.

• PL 12349: «Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives»

En bref: ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

• PL 12283: «Frais judiciaires en matière de contrats de consommation»

En bref: ce projet propose de réintroduire les frais judiciaires en matière de contrats de consommation. En effet, ceux-ci avaient été supprimés afin de faciliter aux consommateurs l'accès aux tribunaux. Or, les chiffres démontrent que cette suppression a favorisé essentiellement les sociétés de recouvrement et non les consommateurs.

• PL 12170: «Pour une simplification administrative de la nomination et de la mutation d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires»

En bref: la procédure de nomination, respectivement de mutation d'officiers, de sapeurs-pompiers volontaires est aujourd'hui très technocratique et pèse administrativement sur les communes. Ce projet vise donc une simplification administrative des nominations et des mutations afin de soulager les communes de procédures superflues.

• PL 12067: «Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État»

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

• PL 11855: «Mesure d'urgence en faveur de la CPEG»

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11548: «Caisse de pension de l'État: prise en charge paritaire de la cotisation»

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 10949: «Recours à la grève et service minimum»

En bref: sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

• M 2449: «Pour une mise en œuvre effective et efficace de l'article 120 de la Constitution genevoise (encouragement des modes de résolution extrajudiciaire des litiges)»

En bref: cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à encourager la médiation civile, la négociation et la conciliation dans le cadre de la résolution de certains litiges. En effet, ces modes de résolution extrajudiciaire ont pour effet de désengorger les tribunaux tout en résolvant certains litiges plus rapidement et à moindre frais.

• M 2448: «Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises»

En bref: cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

• M 2445: «Rénovons l'administration! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions)»

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du «petit et du grand État» une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

• M 2403: «Rénovons l'administration! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance)»

En bref: à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'État.

• **R 856: «Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP»**

En bref: dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de la confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

• R 838: «Site internet de la Cour des comptes: NON à la délation anonyme!»

En bref: à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'État, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

• **PL 12372: «Sauvons les emplois du commerce genevois»**

En bref: ce projet de loi prévoit que les commerces puissent ouvrir exceptionnellement trois dimanches jusqu'à 17 h durant l'année 2019. Ceci dans l'attente de l'adoption d'une convention

collective de travail étendue qui permettra l'ouverture régulière des commerces trois dimanches par année jusqu'à 17 h dès le 1er janvier 2020.

- PL 11716 : « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

- PL 11715 : « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

- PL 11427 : « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.

- PL 12264 : « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

- PL 12249 : « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

- PL 12248 : « Pour une vraie déduction fiscale des frais de garde de nos enfants »

En bref : bien qu'il y ait aujourd'hui une pénurie de places de crèche, la déduction des frais de garde est plafonnée à 4000 francs par enfant et par an. Ce montant est pourtant loin de la réalité des dépenses supportées par les parents. Ce projet de loi prévoit donc un plafond plus réaliste de 25'000 francs.

- PL 12247 : « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

- PL 11491 : « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

- PL 8640 : « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

- PL 12018 : « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

- PL 11581 : « TPG : garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

- PL 11547 : « TPG : augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges ; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

- M 2356 : « Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 »

En bref : le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

- M 2199 : « Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève »

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.

- PL 12301 : « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

- PL 12300 : « Evaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

- M 2472 : « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

- M 2471 : « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

- M 2470 : « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

- M 2469 : « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies : des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

- M 2390 : « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'État mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'État ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

- M 2371 : « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

- M 2354 : « Pour un accès approprié à la policlinique d'ophtalmologie des HUG »

En bref : le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la policlinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

- M 2323 : « Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève »

En bref : cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

- M 2241 : « Libre choix de l'hôpital : garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG »

En bref : Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

- M 2234 : « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

- PL 12043 : « Pour une commission consultative équilibrée »

En bref : ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences « doublonnent » avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.

- M 2425 : « Doublement du nombre de "Mary Poppins" : plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées »

En bref : le projet « Mary Poppins » permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de « Mary Poppins » afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

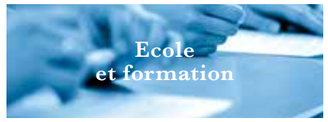

- PL 12141 : « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5e à la 11e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

- PL 12019 : « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

- PL 11926 : « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est

également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

- M 2456 : « Pour des mesures d'aménagements à l'école qui prennent en compte les spécificités des troubles « dys » ! »

En bref : à la suite d'une décision en 2017 de la Conseillère d'État en charge du DIP de supprimer des aménagements scolaires en faveur des élèves souffrant de troubles « dys », comme la dyslexie, cette motion demande la réintégration de ces mesures qui ont démontré leurs efficacités et sont saluées par l'ensemble des milieux concernés.

- M 2404 : « Révolution 4.0 : pour une école en harmonie avec son temps »

En bref : le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

- M 2357 : « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

- M 2306 : « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allégement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

- M 2305 : « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

- M 2218 : « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

LE PLR CHAMPAGNE SE RELANCE AVEC UN NOUVEAU COMITÉ

Le PLR Champagne a fait peau neuve en élisant un nouveau comité lors de sa dernière assemblée générale. Raymond Wicky, nouveau co-président et également député, nous présente la nouvelle équipe, ainsi que les objectifs de l'association.

Par Raymond Wicky

Le PLR Champagne a quelque peu somnolé ces dernières années jusqu'à l'arrivée d'un jeune président plein d'énergie en la personne d'Antoine Passera. Ce dernier ayant remis son mandat lors de la dernière assemblée générale pour des raisons professionnelles, le comité a décidé de revoir son organisation afin de renforcer son implantation dans cette région acquise à la cause de notre formation politique.

Renforcer l'implantation communale

Dans le cadre de son assemblée générale du 19 juin 2018, notre association a décidé de suivre une nouvelle approche devant permettre d'augmenter sa capacité de recrutement et de favoriser son action. Son implantation sera plus marquée dans les diverses communes qui composent la région de la Champagne, à savoir Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral. En finalité, l'objectif est l'intensification progressive de l'activité politique sous toutes les formes possibles.

C'est donc un comité *new look* qui a été mis en place et qui se compose d'une ossature standard complétée par des représentants communaux. Il est ainsi composé de Patrick Mayer et Raymond Wicky, co-présidents, Nassima Lagrouni, vice-présidente, et Arnaud Maury, trésorier, ainsi que de Raymond Cocquio, André Lauper et Dominique Novelle comme représentants communaux.

« En finalité, l'objectif est l'intensification progressive de l'activité politique sous toutes les formes possibles. »

Certes, la représentation communale n'est pas encore complètement étoffée mais les nouveaux élus y travaillent. Cette nouvelle approche semble efficace car, depuis sa mise en place, ce sont 5 nouveaux membres qui ont été recrutés en quelques semaines.

Discussions politiques et convivialité

L'assemblée générale a été également l'occasion d'entendre notre conseiller national Hugues Hiltpold sur les dossiers importants en cours de traitement par notre parlement fédéral. Elle a aussi permis de soigner la convivialité en se prolongeant par un petit repas sympathique et des échanges informels avec notre invité de marque.

C'est donc dans cet esprit que nous invitons les lecteurs du Nouveau Genevois habitant dans notre belle région de la Champagne à nous rejoindre en faisant acte de candidature auprès d'un des co-présidents.

Contact :
Patrick Mayer, patrick.mayer@fonciere.ch, **079 637 51 77**
Raymond Wicky, raymond.wicky@gc.ge.ch, **079 355 25 26**

Assemblée des délégués du 19 juin

Crédits : J.-P. Isabella

Balestrafic: fort par nature!

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon · 1227 Carouge · Tél. 022 308 88 00